



**PROCES VERBAL**  
de la séance du 2 décembre 2021

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	Dont suppléants
157	157	68	56	12

**Etaients présents :**

**Membres du bureau**

Président	WEBER	Jean-Paul	1 <sup>er</sup> Assesneur	RENNIE	Madeleine
2 <sup>ème</sup> Vice Président	MOUGIN	Christian	4 <sup>ème</sup> Assesneur	STEICHEN	Christian
3 <sup>ème</sup> Vice Présidente	KIEFFER	Nadège	6 <sup>ème</sup> Assesneur	GEORGES	Gérard
4 <sup>ème</sup> Vice Président	ZORDAN	Jean	8 <sup>ème</sup> Assesneur	FRASCHINI	Patrick
			9 <sup>ème</sup> Assesneur	MENEGOZ	Michel

**Délégués titulaires :**

ALGRANGE	BONIFAZZI	Guy	MALLING	CARREIA	Manuel
ANZELING	HOVASSE	Alain	MANDEREN-RITZING	KICHENBRAND	Jacqueline
AUDUN-LE-TICHE	BLASI-TOCCACCELI	Gilles	MANOM	SANSALONE	Carmelo
AUDUN-LE-TICHE	FELICI	René	MONDELANGE	FRITZ	Alain
BASSE-HAM	GHAMO	Fernando	MONNEREN	SCHNEIDER	Paul
BERTRANGE	NOIR	Frédéric	NILVANGE	DELLA NAVE	André
BERTRANGE	SIEBENALER	Claude	NILVANGE	GULINO	Georges
BOUSSE	FILLMANN	Alain	OTTANGE	BERTONI	Gilles
BOUSSE	NEVEUX	Jérémy	RANGUEVAUX	DEUTSCH	André
DISTROFF	GUERDER	Luc	REMELING	GALGON	Mathieu
EBERSVILLER	MORITZ	Edmond	RETTTEL	VERCELLINO	Bruno
ELZANGE	LAUER	Jean-Paul	ROSSELANGE	WEILER	Jean-Paul
FAMECK	EBERHART	Pascal	RURANGE-LES-THONVILLE	BALTZLI	Jean-Luc
FILSTROFF	KASTENDEUCH	Muriel	RUSTROFF	JUNGER	Claude
FLASTROFF	NADE	Xavier	SCHWERDORFF	MARCAND	Serge
FLORANGE	FERRIER	Roland	SEREMANGE-ERZANGE	OSTER	Alain
FONTOY	DUVAL	Laurent	SIERCK-LES-BAINS	MICHELETTA	Dominique
HAUTE-KONTZ	DEL PIZZO	André	STUCKANGE	FRADELLA	Cédric
HAVANGE	BLOT-KOEPPERS	Rudy	THONVILLE	GANDECKI	Claude
HUNTING	FOUSSE	Louis	THONVILLE	SICHET	Frédéric
KERLING-LES-SIERCK	HOCHARD	Guy	TRESSANGE	JACQUE	Sylvain
KNUTANGE	CORAZZA	Jean-Luc	TRESSANGE	WEBER	Jean-Paul
KUNTZIG	BECKER	Patric	WALDWEISTROFF	PIGNON	Bernard
LAUNSTROFF	RICCI	Françoise			

**Délégués suppléants :**

AUDUN-LE-TICHE	PAQUET	Denis	MANOM	FURLAN	Régis
BOULANGE	PIAZZA	Thomas	MERSCHWEILLER	WEHR	Denis
BRETTNACH	CLAISSE	Sylvain	MONDELANGE	TRIVELLATO	Daniel
BUDING	STRACH	Marie	OTTANGE	GHIZZO	Antoine
HEINING-LES-BOUZONVILLE	KEDINGER	Roland	REMELFANG	HARTER	Michel
HOLLING	BORSI	Marc-Olivier	RURANGE-LES-THONVILLE	DOSSIN	Danièle

Sont excusés et ont donné procuration : KIEFFER Jean à WEBER Jean-Paul, GOBBI Anthony à MOUGIN Christian, DANIS Marc à STRACH Marie  
Sont excusés : EGLER Jean-Marie, PRASSEL Gilles, DECK Serge, GIL Philippe, ZINS Clément, SCHWARTZ Christian, DAUENDORFER Jean-Luc, ENGELMANN Fabien, DOS SANTOS Angelique, BALTAZAR Norbert, SCHNEIDER Brigitte, STARCK Cathy, FATHIS Anita, THIL Carol, ACKERMAN Raymond, HAMMES Christophe, CHIKH Ali, MASSON Alphonse, SCHWEIZER Christian, DANIS Marc, MELEO Guy

Assistaient en outre : ROUSTAN Philippe ; VIEUSANGE Bernadette ; RIMETZ Danic ; TOMAZ Lionel

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 H 15 et passe directement à l'ordre du jour.

### **1) Débat d'orientation budgétaire 2022 :**

En application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par ENEDIS, le D.O.B. ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres,
- la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement, particulièrement dans le domaine de l'effacement des réseaux où il convient désormais que le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage ou la délègue,
- l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.
- le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.
- la contribution aux réflexions en faveur du développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et de l'évolution des usages de l'électricité, notamment dans le domaine automobile, avec le déploiement de bornes de recharge.

Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2022.

### **2) Rapport de contrôle du concessionnaire 2020 :**

M. Roustan présente le rapport de contrôle en rappelant que la principale activité du syndicat, on l'oublie souvent, consiste à contrôler le concessionnaire pour s'assurer de la bonne exécution des engagements figurant dans la convention de concession. Cet examen se traduit par la production, chaque année, d'un rapport de contrôle, qu'il a l'honneur de présenter, au titre de l'exercice 2020, dernier exercice connu.

Ce contrôle est établi à partir de plusieurs sources, parmi lesquelles figurent évidemment le rapport d'activité que le concessionnaire doit rédiger chaque année, et qui a été présenté au bureau syndical en septembre dernier, ainsi que les analyses et interrogations produites par l'administration du syndicat.

Son exposé va suivre le plan général du rapport qui a été remis, qui s'articule autour de cinq chapitres :

- une description générale de la concession
- l'appréciation de la qualité des fournitures d'énergie
- l'appréciation de la qualité des interventions auprès des usagers
- l'intégration des ouvrages dans l'environnement
- et enfin l'analyse des éléments financiers de la concession

M. Roustan commence par présenter une description générale de la concession, qui s'appuie sur les chiffres clés indiqués dans le rapport, ainsi que sur quelques ratios destinés à compléter l'information du Comité.

Depuis 2018 et l'adhésion des communes de l'ex-communauté de communes du Bouzonvillois, le syndicat compte 102 communes membres. Il représentait en 2020 une population de 241.691 habitants, en constante augmentation.

La longueur du réseau basse tension concédé passe à 1653 km, celle du réseau moyenne tension s'établit à 1305 km, soit un réseau total de 2958 km. Le SISCODIPE représente désormais environ 28 % de la longueur du réseau départemental. Sur le réseau moyenne tension, le souterrain l'emporte depuis 2001 sur l'aérien. En 2020, le réseau souterrain moyenne tension représente 63,3% du linéaire. En basse tension, le réseau souterrain a passé pour la première fois en 2006 le cap des 50 % (il atteint aujourd'hui 65,9%).

Le nombre de clients relevant du tarif réglementé s'élève à 75.764. Il diminue en 2020 de plus de 5000 unités, traduisant ainsi l'amplification de la fuite de la clientèle vers les offres non réglementées. En cumul depuis l'ouverture du marché, on estime que près de 58.000 clients ont fait jouer la concurrence et sont sortis du régime réglementé. Cela représente environ 43% de la clientèle totale.

L'énergie vendue diminue également en 2020, (-6,3%), avec un volume de 398 GWh. Ce chiffre, comme celui des dernières années, est directement impacté par l'effet cumulé de la diminution du nombre de clients, de la clémence hivernale et du ralentissement général de l'activité économique.

Les recettes en résultant progressent cependant, de 2,2%. Cette évolution intègre deux augmentations de tarifs : le 1<sup>er</sup> février pour tenir compte de la forte hausse des prix de l'énergie en lien avec la conjoncture internationale, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de commercialisation liée à l'acquisition des certificats d'économie d'énergie (cette augmentation avoisine en moyenne +2,4% pour les particuliers), et le 1<sup>er</sup> août sur décision ministérielle, en raison de l'évolution des coûts d'acheminement (1,54% en moyenne).

La CSPE (Contribution au Service Public de l'Energie) n'a pas été majorée en 2020, après les hausses considérables des années précédentes. Elle est restée à 22,5 euros HT/MWh ce qui correspond à environ 12% de la facture moyenne d'un ménage.

On relèvera cependant que les tarifs pratiqués restent, en France, parmi les plus bas d'Europe. Ils sont en effet inférieurs d'environ 12% à la moyenne de la zone euro (189 €/MWh contre 213 €/MWh pour la moyenne européenne). On citera par comparaison, le tarif moyen en Allemagne, qui s'élève à 304 €/MWh.

Quelques mots enfin sur l'installation des compteurs Linky qui a débuté en fin d'année 2017. Au terme de l'exercice 2020, 108.465 points de livraison étaient équipés du compteur communicant, soit près de 82% du parc total, sur 101 communes concernées.

La deuxième partie de ce rapport concerne la qualité des fournitures d'énergie qui mérite une attention particulière car elle touche directement le consommateur. On relèvera par exemple que 98,5 % des clients bénéficient d'une électricité conforme aux seuils contractuels de tension (230 Volts, avec une variation possible de + ou - 10%). Le taux de mauvaise alimentation reste donc très faible : on évalue en effet à 1884 le nombre de clients mal alimentés (Pour mémoire, ce chiffre s'élevait à 4400 en 2000).

Les temps moyens de coupure s'établissent en 2020 à 45 minutes par an, dont 34 minutes pour les coupures sur incidents. Ce résultat 2020 peut être qualifié de bon, en légère amélioration par rapport à l'an dernier.

Il apparaît clairement aujourd'hui que depuis 5 ou 6 ans les temps de coupure semblent se stabiliser aux environs de 50 à 60 minutes, assez nettement en retrait par rapport au ratio national, ce dont on peut se réjouir.

La satisfaction des usagers est un souci permanent pour le concessionnaire et mérite une attention particulière de la part de l'autorité concédante. Elle est appréciée au travers d'enquêtes menées par Enedis. On ne peut que regretter la perte de qualité des informations fournies, qui au fil du temps se réduisent sans cesse.

Depuis 2017 un nouveau dispositif de mesure est en place, qui permet de constater qu'environ 87% de la clientèle domestique et 82% de la clientèle professionnelle est assez ou très satisfaite des prestations du concessionnaire, sur un plan général. En 2020, ces chiffres sont en légère régression par rapport à l'an dernier, mais restent supérieurs aux moyennes nationales. Le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis sont les points les plus appréciés par les sondés. Leur courtoisie et leur écoute sont également mis en avant. Par contre, des critiques sont relevées au sujet du manque de coordination au sein des services, de la difficulté à joindre le bon interlocuteur, de l'amplitude des plages horaires de rendez-vous.

L'intégration des ouvrages dans l'environnement est une des missions les plus connues du syndicat et fait l'objet de la quatrième partie de ce rapport. Elle repose en fait sur deux aspects : les travaux réalisés directement par le concessionnaire, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et les travaux réalisés par les communes avec une subvention, plafonnée à 40 %, versée par le syndicat.

Les travaux réalisés directement par le concessionnaire doivent, aux termes de la convention de concession, utiliser une technique discrète dans trois cas : dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques, pour 80 % de la longueur construite en agglomération, et pour 60 % de la longueur construite hors agglomération. Ces clauses sont en général largement respectées par le concessionnaire, qui, en 2020, a enfoui 98% des travaux neufs qu'il a réalisés en agglomération, 100% hors agglomération et 100% en zone classée).

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire portent sur près de 33 km de lignes nouvelles, chiffre se situant dans une moyenne basse par rapport à ceux des années passées. Près de 20 km concernent des extensions de réseaux.

S'agissant des travaux réalisés par les communes et subventionnés par le syndicat, le programme 2020 a permis d'aider financièrement 21 communes pour un ensemble de 28 projets. Le taux de subvention a été fixé à 11,453%, après

écrêtement des opérations dont le coût est supérieur à 180.000. Seules 3 opérations ont été écrêtées : Florange, Knutange et Moyeuve-Grande.

Ce programme a permis évidemment la consommation intégrale de l'enveloppe financière disponible, qui est passée en 2020 de 350.000 € à 393.631 €. La faiblesse du taux de subvention constaté tient au nombre important de dossiers restés en attente et qu'il appartient de résorber avant le basculement complet vers les nouvelles modalités issues du contrat de concession entré en vigueur en 2020.

Le syndicat a évidemment complété cette subvention par l'apport supplémentaire de 445.934 € provenant de fonds propres qui ont porté le taux global de subvention à 30%.

Le programme d'effacement de réseaux permet de faire la transition et d'introduire la cinquième et dernière partie de ce rapport, consacrée aux aspects financiers du contrôle.

Les subventions versées aux communes sont parmi les principales dépenses du syndicat. Elles sont financées par des redevances versées par le concessionnaire. La première de ces redevances est intitulée "R1" et correspond à la redevance de fonctionnement qui permet au syndicat d'exister sans aucune contribution des communes membres. Elle s'est élevée en 2020 à 204.730 euros ce qui correspond à une progression très satisfaisante de 84,3%, qui s'explique par la mise en œuvre des règles et formules du nouveau contrat de concession, et notamment par l'application d'un plancher à la redevance R1.

Les subventions d'investissement ont pour leur part vocation à être reversées aux communes. Il s'agit de la redevance "R2" qui subventionne automatiquement les travaux réalisés par les communes en matière d'économies d'énergie sur l'éclairage public, ainsi que les dépenses réalisées pour l'effacement des réseaux de distribution électrique. Il est rappelé que, depuis le nouveau contrat de concession (2020) les dépenses en matière d'éclairage public n'entrent plus dans l'assiette de la redevance R2, sauf s'il s'agit de dépenses concourant à la réalisation d'économies d'énergie. De même, en matière de basse tension, seuls les travaux d'effacement de réseaux sont subventionnés, une 2<sup>e</sup> fois, après avoir été retenus au titre de l'article 8. Trop de communes ayant perçu une subvention art 8 oublient de produire leurs factures en R2.

Il est à noter également qu'il existe une dérogation : les travaux d'éclairage public peuvent continuer à être subventionnés en R2 s'il s'agit de dépenses d'investissement rendus nécessaires par la réalisation de travaux d'effacement de réseaux de distribution, ayant bénéficié d'une subvention art 8 (c'est ce qu'on appelle les travaux fatals). Dans ce cas, par exemple, des factures de candélabres pourraient continuer à être subventionnés.

La R2 2020, calculée selon la formule de référence, aurait dû s'élever à 335.042 €. Cependant le syndicat a bénéficié de la mesure de garantie figurant dans le nouveau contrat de concession, qui permet pendant 5 ans de percevoir 871.528 € si le montant de la R2 calculée est inférieure à ce chiffre.

Ce surplus de financement (536.486€) a permis notamment de financer les subventions complémentaires versées au titre de l'art 8.

Depuis l'origine du SISCODIPE, la redevance "R2" a permis le versement de près de 17,4 Meuros aux communes membres.

La seconde subvention d'investissement concerne l'effacement de réseaux, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Elle fonctionne sur dépôt d'un dossier auprès du syndicat, qui attribue une subvention dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 400.000 euros. Le taux de subvention peut depuis 2007 être modulé par le comité syndical, avec un taux plafond de 40%.

Au total, depuis l'origine du syndicat, ce sont près de 24 M€ qui ont été reversés aux communes, au titre de la R2 et de l'article 8.

Quelques mots doivent enfin être consacrés à la valorisation de la concession et à son résultat d'exploitation :

Mesurer la "rentabilité" de la concession a toujours été une tâche difficile puisqu'Enedis doit présenter une comptabilité nationale et se trouve par conséquent dispensée de tenir un compte d'exploitation par concession. La Loi du 10 février 2000 qui a imposé au concessionnaire de dissocier comptablement l'activité d'acheminement de l'énergie a rajouté encore à la difficulté. Un effort a cependant été apporté pour tenter de présenter un chiffrage simplifié des principaux produits et charges d'exploitation. Il en résulte, à l'échelle du centre de distribution, un excédent de 4.269.000 euros. Ce chiffre n'est cependant qu'un indicateur et ne peut être considéré comme un résultat d'exploitation au périmètre de la concession.

La valorisation de la concession, enfin, fixe la valeur brute comptable à plus de 251 millions d'euros, dont plus de 42% est amortie.

Voilà, rapidement énoncées les principales informations figurant dans le rapport de contrôle 2020. M. Roustan remercie le comité de son attention et l'invite à faire part de ses réflexions ou interrogations.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle 2020 et n'apporte aucune observation

### **3) Subventions supplémentaires accordées aux communes**

Le SISCODIPE a décidé de soutenir à nouveau financièrement les communes membres du syndicat lorsqu'elles engagent des dépenses d'investissement vertueuses sur le plan énergétique, ou visant à mettre en sécurité les passages piétons par un meilleur éclairage.

L'aide envisagée porte sur 4 types d'actions, conformément à la délibération du 5 mai 2021 :

- a) **l'achat de véhicules électriques** : les communes ayant acheté un véhicule électrique en 2021 pourraient bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 000,00 euros/véhicule en fonction du nombre de dossiers déposés.
- b) **L'installation d'horloges astronomiques** visant à réduire la consommation des dispositifs d'éclairage public : Une aide de 100,00 euros/horloge peut être attribuée, sachant que seuls seront subventionnés les équipements munis d'une antenne de synchronisation ou d'une antenne GPS.
- c) **La sécurisation des passages piétons par un meilleur éclairage.**
- d) **Le remplacement de l'éclairage intérieur des salles de classe des écoles par un système à LED.**

Pour le financement de ces actions, une enveloppe globale de 30.000,00 euros a été réservée au BP 2021.

Il s'agit aujourd'hui de retenir les opérations qui percevront une subvention au titre du programme 2021 :

- a) Deux communes ont procédé à l'acquisition d'un véhicule électrique :
  - Guénange a acheté un triporteur électrique pour un montant de 2607,50 € HT,
  - Thionville a acheté 3 triporteurs électriques pour un coût de 12.400,73 € HT.
- b) Trois communes ont installé des horloges astronomiques :
  - Manderen-Ritzing : 8 horloges pour un montant de 3.162,21 € HT,
  - Laumesfeld : 3 Horloges pour un coût de 975,00 € HT,
  - Ebersviller : 7 horloges pour un coût de 1 890,00 € HT.
- c) Trois communes ont procédé à la sécurisation de passages piétons :
  - Rosselange : plusieurs passages sécurisés rue Hennequin et Grand'rue pour 19.600,00 € HT.
  - Apach : 1 passage piétons sécurisé rue Nationale pour 1.350,00 € HT.
  - Richemont, route de Boussange : pour 12.843,00 € HT.
- d) Une commune a réalisé une opération de remplacement par des LED de l'éclairage intérieur d'un bâtiment scolaire :
  - Rettel : 2 117 €

#### **Les subventions suivantes pourraient donc leur être attribuées :**

- Pour les véhicules électriques : s'agissant de vélos électriques : 500 € au lieu de 3.000 €
  - Guénange : 500 €,
  - Thionville : 1.500 €.
- Pour les horloges astronomiques : 100 € par horloge
  - Manderen-Ritzing : 800 €,
  - Laumesfeld : 300 €,
  - Ebersviller : 700 €.
- Pour les passages piétons : 6.759 € (20%)
  - Rosselange : 3.920 €.
  - Apach : 270 €.
  - Richemont : 2.569 €.

• Pour les leds dans les écoles : 20 %

- Rettel : 423 €

Le coût global de ces subventions s'élève à 10.982 €.

Le comité syndical se prononce, après délibération, à l'unanimité favorablement au versement des sommes telles que définies dans le présent rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la Séance à 19 H 30.

Pour extrait conforme  
THIONVILLE, le 3 décembre 2021

Fait et délibéré en séance  
Suivent les signatures

Le Président  
Jean-Paul WEBER

